

L'EPIDA

ET LA

DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

- A. L'EPIDA et le développement durable
- B. Certification ISO 14001
“Politique environnementale”
- C. Définition du développement durable
- D. Le concept urbain de la ville
- E. Trame verte d'agglomération
- F. Eaux pluviales et environnement
- G. Transport collectif entre le nord Isère et Lyon
- H. Liaison transalpine et Nord Isère
- I. Parcs d'activités durables
- J. Développement durable et innovations constructives
- K. Pôle d'intelligence logistique Europe du sud
- L. Logistique et transport par FER
- M. L'EPIDA comme médiateur
- N. Aéroport de Lyon Saint Exupéry et Nord Isère

LE 24 MAI 2007

L'EPIDA ET LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE

De longue date les préoccupations d'environnement, d'équité sociale et d'économie (fondement de la démarche de développement durable) ont été intégrées dans les actions conduites l'EPIDA.

La mise en œuvre du concept urbain défini par le SDAU a permis de réaliser l'équilibre emplois /logements (1,14 emploi par actif résident), de livrer les équipements et services concomitamment à la livraison des logements, pour offrir aux usagers de l'agglomération des conditions de vie quotidiennes agréables.

L'organisation spatiale qui s'appuie sur une armature urbaine concentrée par pôles autour des lieux d'échanges est une particularité de l'urbanisme mis en œuvre. Des infrastructures réservées aux modes de transport "doux", permettent les échanges faciles et directs à l'intérieur de ces pôles. Cette organisation spatiale permet d'intégrer la nature à la ville tout en réduisant la consommation de l'espace, en évitant le « mitage » dû à une trop grande dispersion.

De même les principes retenus pour la gestion des eaux pluviales : réseaux séparatifs, écrêtement des crues, traitement des hydrocarbures, réinfiltration pour alimentation de la nappe,...) ont été mis en œuvre depuis l'origine et sont encore mis en œuvre aujourd'hui.

Les questions de qualité paysagère, de protection de la faune et de la flore ont fait et font également l'objet de réalisations significatives : élaboration d'un plan de paysage en 1995, création de la réserve naturelle de l'Etang de Saint-Bonnet, création du parc forestier de Chesnes Nord (100 ha), revitalisation de l'Espace Naturel Sensible des Sétives (20 ha), "Renaturation" de l'espace agricole des Buisnières (60 ha), ...

La politique d'acquisition et de gestion des réserves foncières (4000 hectares achetés, 2400 hectares de réserves foncières aujourd'hui) développée par l'EPIDA, est un élément important de la qualité de l'environnement et de la « paix sociale » entre acteurs. Les procédures d'acquisition mises en place, s'appuyant sur la signature d'un protocole entre l'Etat, l'EPIDA et les organisations agricoles, ont permis et permettent encore de réaliser 99% des acquisitions à l'amiable. Pour ce qui concerne la gestion de la réserve foncière, les terrains sont remis en exploitation aux agriculteurs sous forme de baux agricoles ou de contrats précaires. Les terrains sont ainsi utilisés et entretenus par les agriculteurs, garantissant la qualité du paysage. Ils permettent aussi d'assurer la transition de certains agriculteurs en fin d'activité par l'affectation temporaire de parcelles.

Par ailleurs des expérimentations importantes ont été conduites ou sont en cours de réalisation : Habitat bioclimatique, chauffe-eau solaire, Domaine de la Terre, ZAC de la Maladière. Pour cette dernière, la prise en compte de l'environnement a conduit à une extension de près de 100 ha de la surface, sans augmentation de la surface urbanisable, pour prendre en compte, dans le périmètre de l'opération, des mesures compensatoires dues au titre de la loi sur l'eau. Cette opération a également permis de développer une méthode de concertation avec les collectivités (élus, techniciens), les administrations, la

société civile et, en particulier, les associations de défense de l'environnement, qui ont contribué à la définition d'un projet consensuel dont la réalisation s'engage en 2007 .

Des nouveaux projets sont aujourd'hui en cours d'étude et portent sur :

- La création d'une opération d'aménagement pour le développement d'un « parc solaire industriel » dans le quartier dit de Champfleury. Située au voisinage d'une unité actuelle de production de cellules photovoltaïques, elle doit s'organiser dans un environnement complexe de zones sous aléas d'inondations et de secteurs de zones humides. Les enjeux environnementaux et économiques de cette opération sont très importants pour l'agglomération.
- La création d'une opération d'aménagement à vocation économique sur 60 ha dans la commune de Vaulx-milieu. Le site ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers concernant la faune, la flore ou l'eau. Toutefois il est envisagé de faire porter l'effort sur les questions d'effet de serre avec mise en place d'un dispositif de type "compensation carbone".
- Le "Servipôle", projet de création d'un pôle de service pour les usagers des parcs d'activités de Chesnes (15 000 usagers, 5 000 poids lourds) comprendra, des services, des commerces, de l'hôtellerie, un parking poids lourds gardienné,...). Ce pôle de service s'accompagne d'un projet de crèche d'entreprise.
- Les démarches de pôles d'excellence : le Pôle d'Intelligence Logistique (PIL'es) pour une réflexion partenariale notamment sur les questions de flux de transports, mais aussi d'installations plus respectueuses de l'environnement ou le Pôle Innovations Constructives qui s'intéresse à tous les matériaux de construction dans une organisation associant des industriels de la filière, permettent d'intégrer les éléments de la démarche de développement durable dans la définition et la réalisation des projets.

L'EPIDA conduit ainsi, aujourd'hui, l'étude et la réalisation d'une dizaine de grands projets s'appuyant tous sur des éléments d'une démarche de développement durable.

infrastructures de transport nationales et internationales pour minimiser leurs nuisances : Ligne LGV Lyon-Turin, Ligne Fret à l'est de l'agglomération lyonnaise, autoroute A48-Ambérieu-Bourgoin-Jallieu, mais aussi valoriser les services qu'elles peuvent apporter : Plate-forme multimodale de Saint Exupéry, Gares et réseaux SNCF, réseaux d'énergie,...

Des améliorations notables vont être réalisées à l'automne 2007 dans le domaine des transports, avec l'extension du réseau de transport en commun à l'ensemble du territoire de l'agglomération Porte de l'Isère. Ce réseau devrait faciliter l'utilisation des transports collectifs pour les déplacements internes à l'agglomération mais aussi les échanges avec l'agglomération lyonnaise.

L'EPIDA a engagé en 2005 une démarche de management environnemental, pour mettre en place une méthode de travail prenant en compte tous les aspects de l'environnement dans tous les métiers de l'EPIDA (bureau d'étude, opérateur foncier, développeur, aménageur) en vue d'obtenir la certification ISO 14001, puis son maintien et ce, pr une mise en pratique effective et quotidienne

Ce rapide panorama, bien que non exhaustif, illustre en quoi l'EPIDA contribue concrètement à l'avancée des démarches de développement durable à la fois par ses actions pour compte propre en tant qu'aménageur mais aussi par ses capacités de médiation et d'entraînement auprès de ses partenaires publics et privés.

La variété des missions assurées par l'EPIDA, les dimensions de son territoire d'action, sa stabilité dans la durée, sa relative autonomie au regard des aléas de conjoncture politique, les compétences des équipes qui le composent sont parmi les facteurs explicatifs essentiels des résultats obtenus.

CERTIFICATION ISO 14001

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	...
	Social	...
	Environnement	OUI
	Gouvernance	...
	Résilience	...

L'EPIDA a engagé en 2005 une démarche de management environnemental, pour mettre en place une méthode de travail prenant en compte tous les aspects de l'environnement dans tous les métiers de l'EPIDA (bureau d'étude, opérateur foncier, développeur, aménageur) en vue d'obtenir la certification ISO 14001, et son maintien par une mise en pratique effective et quotidienne.

Une équipe regroupant l'ensemble des métiers de l'entreprise (chef de projet et 8 personnes) assistée d'un prestataire extérieur, a été mise en place pour conduire ce projet.

L'état des lieux, réalisé en 2005, a conduit au "rapport d'analyse environnementale" puis, en mars 2006, à la "définition de la politique environnementale" (ci-joint)

La phase finale "Mise en place de l'organisation" est en cours. Elle mobilise l'ensemble du personnel de l'EPIDA.

L'audit de certification est programmé pour fin octobre 2007.

Quel portage EPIDA :

Projet interne à l'entreprise pour l'heure, mais qui va impliquer rapidement l'ensemble de ses partenaires et prestataires.

Passé : pilotage de la démarche

Actuel ou futur : Favoriser la dynamique de progrès pour recherche permanente d'amélioration et d'adaptation.

Quelles mesures à proposer :

Mise en réseau des organismes d'aménagement similaires certifiés ou en cours de certification ISO 14001 pour le partage d'expériences et leur valorisation.

politique environnementale

Notre Politique Environnementale, dans le respect de la réglementation, et au quotidien, a pour but, dans chaque projet, étude ou réalisation, de :

* *Préserver*

L'Eau

Par la protection de la ressource en eau potable et par la gestion des eaux pluviales et usées

* *Protéger*

La Nature

En respectant et en valorisant les caractéristiques environnementales du Territoire, notamment les zones protégées, les zones humides, les corridors écologiques, ...

* *Intégrer*

Les Aménagements et bâtiments dans

l'environnement

En valorisant le paysage et en réduisant les impacts sur l'air et le bruit

En optimisant les ressources, par des orientations « HQE » dans les choix des matériaux, des modes d'énergies et de transport

En réduisant les déchets

* *Faire partager*

Nos Ambitions

Par l'adhésion de l'ensemble du personnel et par une communication active en associant nos clients et nos partenaires

*L'environnement fait partie de notre culture.
Cette Politique doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, avec des objectifs analysés et adaptés chaque année.*

Je compte sur la motivation et l'engagement de chacun pour rechercher et mettre en œuvre les améliorations nécessaires à la protection de notre environnement

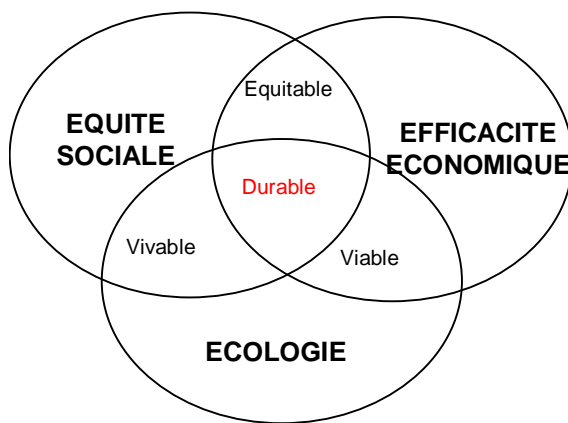
DEFINITION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	OUI
	Résilience	OUI

Le développement durable est un développement qui intègre de façon équilibrée les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

L'équilibre s'obtient à la fois par la consistance du programme et par la mise en place d'une gouvernance qui consiste à rechercher dans les débats, les coopérations, des mutualisations d'expériences, préalablement aux prises de décisions.

Cet équilibre est pérenne si ces programmes ont la souplesse suffisante pour s'adapter aux situations particulières et aux évolutions dans le temps ; c'est la notion de résilience



Quel portage EPIDA :

Passé : La méthode de travail développée, sur l'opération d'aménagement de la Maladière. Concertation avec le public, les associations, les élus et techniciens des collectivités, les administrations de l'Etat

Actuel ou futur : les concertations à poursuivre avec les partenaires de la société civile et des administrations, le public, dans le cadre de la préparation des opérations d'aménagement de nouvelles ZAC : "Parc Technologique²- Porte de l'Isère" À Vaulx-Milieu et Chantereine à Bourgoin-Jallieu.

Quelles mesures à proposer :

Sensibiliser les ministères et les administrations locales à une approche globale des dossiers et intégrer davantage les données de réalisme économique et financier d'une part, de calendrier d'autre part.

LE CONCEPT URBAIN DE LA VILLE

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	...
	Résilience	...

Le projet de l'Isle d'Abeau, préfigurait avant l'heure et sans le savoir, une démarche de développement durable, comme sans doute l'ensemble des villes nouvelles en France. En particulier, les objectifs prenaient en compte l'équilibre emploi /logement et aussi la réalisation des équipements et services concomitamment à l'arrivée des habitants, garants de bonnes conditions de vie. Par ailleurs le projet définissait une organisation spatiale qui s'appuyait sur une armature urbaine concentrée par pôle autour des lieux d'échanges et reliés entre eux par un système de transport en commun en site propre.

Ces principes concilient la satisfaction de l'aspiration à l'habitat individuel et une limitation de la consommation d'espace en évitant le « mitage » dû à une trop grande dispersion de l'habitat.

Enfin le projet défini dans le SDAU approuvé en mars 1978, contenait une partie de recommandations très importantes sur les problèmes de préservation de l'environnement et la qualité du paysage figurant dans le document dit SDAU Vert.

Par ailleurs dès 1970, d'importantes études sur l'analyse des impacts environnementaux de l'aménagement de la Ville Nouvelle ont été lancées (Qualité de l'air, hydrologie et hydrographie, climatologie, paysage-faune-flore). Elles ont notamment permis : de définir un système de gestion des eaux pluviales en réseaux séparatifs et de décider de neutraliser l'impact des aménagements sur le débit naturel et la qualité des cours d'eau par l'utilisation en exutoire, du réseau des étangs existants et de bassins de rétention et d'infiltration à créer.

La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise récemment approuvée confirment la pertinence de ces actions en inscrivant le Nord Isère comme la troisième composante de la Métropole Lyonnaise et en insistant sur une organisation économe de l'espace autour des axes de transport.

Le projet de territoire approuvé par les collectivités après avis du Conseil Local de développement, s'appuie sur les orientations de la DTA et définit six axes de développement pour conduire les nouvelles réalisations.

Quel portage EPIDA :

Passé : Elaboration du SDAU - créateur du concept.

Actuel ou futur : Faire partager le concept, les projets et leur mise en œuvre avec la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et l'EPCI Nord Isère en charge de l'élaboration du SCOT Nord Isère, dont l'EPIDA est assistant maître d'ouvrage

Quelles mesures à proposer :

L'Etat pourra favoriser le partage d'expériences réussies pour sensibiliser et former les acteurs du développement urbain (élus, techniciens, administrations et professionnels ; il pourra aussi développer l'élaboration de méthodologies, d'outils de suivi à destination de ces acteurs ; créer de nouvelles formations et favoriser les publications.

TRAME VERTE D'AGGLOMERATION

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	...
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	...
	Résilience	OUI

L'idée d'une « Ville Nouvelle à la campagne », fondatrice du projet porté par l'EPIDA depuis les années 70 pour la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau, était vraisemblablement une idée très novatrice à l'époque et a pu faire sourire dans les années 80/90. L'important était en fait de concrétiser ce qui aurait pu rester au stade d'un simple slogan de marketing.

Par étapes successives, l'EPIDA s'attache, depuis plus de 30, ans à rendre tangible et opératoire l'ambition de mieux associer le cadre bâti et les espaces naturels ou agricoles :

- 1978 : publication du SDAU de l'Isle d'Abeau incluant une novation : un « SDAU vert »
- 1975 à 1985 : première traduction concrète par la réalisation des quartiers de Villefontaine, ville-nature, irrigués par des coulées vertes avec des statuts variés (parcs et jardins très aménagés à proximité des habitations, espaces totalement protégés de la fréquentation humaine dans des réserves biologiques)
- 1995 : affirmation du Plan Paysage de Michel CORAJOURD avec notamment le projet de création du Parc Forestier de Chesnes (plantation de 100 ha de bois en Zone industrielle)
- 2004 : Publication du « Projet de territoire Nord Isère » dont deux des axes stratégiques sont le développement de la thématique "santé-sport-nature" et le renforcement de la trame verte d'agglomération
- 2006/2007 : études préopérationnelles et début de mise en œuvre pour
 - ° Plan de gestion pour l'Espace Naturel Sensible des Sétives (20 ha) à Bourgoin-Jallieu
 - ° Renaturation de l'espace agricole des Buissières (60 ha) à Bourgoin-Jallieu
 - ° Valorisation de l'espace naturel et agricole de Montgeard (150 ha) à Vaulx-Milieu
 - ° Extension du golf de l'Isle d'Abeau (80 ha)
 - ° Protection et valorisation de la Vallée de la Bourbre (plus de 200 ha)
 - ° Transformation de l'idée "santé-sport-nature" en démarche de pôle d'excellence incluant des dimensions économiques.

Quel portage EPIDA :

Passé : EPIDA initiateur des concepts et facilitateur de montages opérationnels, Notamment par la gestion foncière du patrimoine Etat.

Actuel ou futur : Poursuite du rôle d'animation et de catalyseur

Quelles mesures à proposer :

Aides publiques au portage du foncier nécessaire à des projets aussi vastes qu'une trame verte de plusieurs centaines d'hectares, voire de plus de 1 000 ha

Aides spécifiques à des exploitants agricoles acceptant d'entretenir une partie de la trame verte d'agglo.

Développement d'une culture sur la ville, l'urbanisme, l'articulation avec la nature et l'agriculture.

EAUX PLUVIALES ET ENVIRONNEMENT

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	...
	Résilience	...

Le concept d'origine "Une Ville Nouvelle à la campagne", un travail en équipe pluridisciplinaire et une réelle prise en compte du site (ensemble de collines et d'étangs – plaine centrale) ont permis de développer – bien avant la législation en la matière (1992 : loi sur l'eau, . . .) et les récentes "techniques alternatives d'assainissement" - des aménagements innovants et respectueux de l'environnement en matière d'eaux pluviales.

Pour les quartiers d'habitat, l'utilisation des étangs ou la création de bassins "Wet and dry" et de noues intégrées dans les aménagements urbains et paysagers pour la gestion des événements pluvieux importants (rôle d'écrêtement) ont occasionné des investissements moindres (réduction du linéaire aval des infrastructures) et permettent aujourd'hui une gestion écologique (corridor biologique, retour à l'état naturel des rivages), paysagère et urbaine (loisir, pêche, promenade, usage pédagogique) des plans d'eau et des ruisseaux, présents au cœur de la ville.

Pour le parc d'activités Ouest (Parc de Chesnes), où le souhait de protéger la nappe phréatique et de lui conserver son potentiel après imperméabilisation des surfaces (le tout, en cohérence avec la proximité des champs captants de l'agglomération) conduit à la mise en œuvre de bassins d'eaux pluviales en cascade (rétention puis ré infiltration), intégrés au sein d'un vaste parc forestier (90 ha).

Aujourd'hui sur le Médipôle, sont programmés, et en cours de réalisation, les noues paysagères, le rétablissement de la continuité des corridors biologiques, la réimplantation des espèces protégées (amphibiens), l'augmentation et la valorisation des zones humides, et la renaturation des espaces agricoles.

Quel portage EPIDA :

Passé : entier

Actuel ou futur : initiateur et pilote en lien avec les collectivités, gestionnaires, administrations et associations de défense de l'environnement.

Quelles mesures à proposer :

Retour et partage d'expériences similaires (**ensemble de collines et d'étangs**)

Réduire l'indépendance réglementaire des différents domaines du développement durable : urbanisme, environnement (faune, flore, zones humides, qualité de l'eau, ...), hydraulique ...

Réduction

TRANSPORT COLLECTIF ENTRE LE NORD ISERE ET LYON

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	...
	Gouvernance	...

Le territoire du Nord Isère a toujours été en étroite relation avec l'agglomération lyonnaise. La croissance de ce territoire et son intégration fonctionnelle dans l'aire métropolitaine génèrent une demande d'échange de plus en plus importante avec Lyon.

Les politiques mises en place en conformité avec les principes de la DTA sont de nature à privilégier les moyens collectifs de transport plus respectueux de l'environnement.

Ainsi, l'axe fer Lyon Bourgoin-Jallieu est le second axe voyageurs de la Région Rhône-Alpes. A l'initiative de la Région il fait l'objet d'améliorations importantes : augmentation des fréquences, 40 AR quotidiens aux gares de Bourgoin-Jallieu et La Verpillière, 23 AR quotidiens aux gares de L'Isle d'Abeau et Saint Quentin-Fallavier, cadencement horaire régulier, nouvelle connexion avec le métro à Lyon, aménagement de gares et intégration de la billettique. La croissance du trafic, plus 15% à L'Isle d'Abeau illustre le bien fondé de cet effort.

En empruntant l'autoroute, le bus express départemental, ligne 1920, connaît lui aussi une forte croissance offrant une desserte directe de la Part Dieu.

Le co-voiturage spontané est en forte croissance et génère une demande de parking forte et mal résolue au droit des 4 diffuseurs autoroutiers du territoire. Un projet de parking relais près des quatre diffuseurs est en cours de mise au point. Le montage financier est en cours de finalisation.

Au sein du territoire, le réseau de la Communauté d'agglomération et notamment son système innovant de « bus à la carte » favorise le rabattement vers les gares, l'extension du réseau à l'ensemble des commerces de l'agglomération est prévue à l'automne.

Quel portage EPIDA :

Passé : L'EPIDA a constamment favorisé le développement de transports collectifs notamment en réalisant la gare de L'Isle d'Abeau dont il est encore propriétaire, en initiant le bus express, et en participant aux études des différentes autorités organisatrices.

En intégrant dans les projets d'aménagement, les dispositions permettant de réserver l'espace pour réaliser un transport collectif en site propre.

Actuel ou futur : Participation à la définition des services de transport collectif, initiateur d'une réflexion sur la réalisation de parkings relais aux diffuseurs autoroutiers pour favoriser le co-voiturage

Quelles mesures proposer :

Accentuer l'aide de l'Etat auprès des différentes Autorités Organisatrices en faveur du transport collectif.

Associer les sociétés d'autoroute à une politique en faveur du co-voiturage : incitation, réalisation des parkings relais...

LIAISON TRANSALPINE ET NORD ISERE

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	OUI
	Résilience	...

Le projet de Liaison Transalpine, aussi appelé Lyon-Turin, associe maintenant une liaison TGV et une liaison fret susceptible d'augmenter la part du fer dans le trafic marchandise transalpin.

Outre les tunnels alpins et, notamment le tunnel international de 57 kms, cette liaison nécessite d'en traiter les approches. Le site du Nord Isère est concerné sur une quarantaine de kilomètres depuis la limite du département du Rhône jusqu'à la limite de la Savoie.

Sur la partie la plus à l'Ouest et sur 15 kilomètres cette opération peut se réaliser en cohérence avec les projets d'aménagement portés par l'EPIDA.

Ainsi depuis 1991 une trouée de 70 mètres de large a été réservée et intégrée à la réalisation du parc d'activités de Chesnes.

Les fonciers correspondants sont portés par l'Etat dans le cadre de la politique foncière propre aux villes nouvelles, cette même réserve foncière pourra contribuer aux actions d'accompagnement et de compensation lors de la réalisation du projet.

Les réflexions conduites par l'EPIDA en liaison avec les associations sur la protection de la vallée de Bourbre pourront également faciliter, le moment venu, la définition des actions environnementales du projet.

En terme de trafic fer et de ferroutage le pôle logistique de Chesnes constitue un fort générateur du trafic issu ou à destination de Rhône Alpes. A ce titre, il est nécessaire que la localisation d'une plate-forme de ferroutage ou une relocalisation des chantiers de transport combiné soit étudiée de manière à desservir au mieux ce potentiel.

Enfin, il faut veiller à ce que cet objectif de transport des marchandises par fer soit compatible avec l'accroissement de la desserte voyageurs de type TER. Un examen particulier des conditions d'utilisation de la ligne actuelle Lyon Grenoble doit être réalisé.

Quel portage EPIDA :

Passé : Réserve d'une trouée de 70 m au travers de l'ensemble du site, portage foncier

Actuel ou futur : Participation aux études au niveau régional et animation d'un groupe de réflexion sur la protection des espaces naturels de la vallée de la Bourbre

Quelles mesures à proposer :

Réaliser une étude de compatibilité des objectifs voyageurs et marchandises sur la ligne actuelle.

Rechercher une localisation de la plate-forme de ferroutage desservant au mieux le pôle de Chesnes.

PARCS D'ACTIVITES DURABLES

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	...
	Environnement	OUI
	Gouvernance	...
	Résilience	...

Depuis l'origine de ses actions dans les années 70, l'EPIDA intègre dans la conception et dans l'aménagement des parcs d'activités qu'il réalise, les thématiques du développement durable. Ces questions évoluant au cours du temps, les sujets traités varient eux aussi :

- les parcs d'activités de Chesnes, 1 000 hectares aménagés en quatre ZAC successives, intègrent particulièrement les préoccupations de :

- ↪ Protection de la ressource en eau (ré-alimentation de la nappe, réseaux séparatifs, réseaux étanches, écrêtement et traitement des eaux pluviales avant réinfiltration dans la nappe ou rejet dans les exutoires naturels, ...)
- ↪ Transport : desserte ferrée industrielle assurant l'embranchement fer de nombreuses installations, notamment de logistique
- ↪ Paysage et végétation : création d'un parc forestier de 100 ha au centre des parcs industriels (puits de carbone, intérêt paysager, contribution à la trame verte d'agglomération, reconstitution de continuités de corridors écologiques, intérêt social par l'usage potentiel pour les usagers des parcs industriels)
- ↪ Limitation des pollutions industrielles : sélection des entreprises candidates à l'implantation en fonction de leurs facteurs de risques (1 seule entreprise classée SEVESO sur les 300 installées)

- la ZAC de la Maladière : en 2005/2006, extension et révision en profondeur d'une ZAC des années 70. Intégration, par extension du périmètre de ZAC lui-même de toutes les mesures compensatoires pour restauration de zones humides (protection, aménagements doux, évolution des pratiques agricoles, ...). Mise en place d'une procédure de concertation entre tous les acteurs, qui a permis de définir un projet partagé.

- les nouveaux parcs en projet :

- ↪ ZAC "Parc Technologique 2 Porte de l'Isère" à Vaulx-Milieu: en cours de création sur 60 ha à Vaulx Milieu ; objectifs environnementaux spécifiques (labellisation des implantations, projet de « compensation carbone » avec réalisation de bandes forestières par convention EPIDA/Industriels/ONF)
- ↪ ZAC de Chantereine à Bourgoin-Jallieu : extension de PHOTOWATT, qui multiplie par 10 ses capacités de production de panneaux photovoltaïques. En lien avec le Pôle de compétitivité TENNERDIS voué aux énergies renouvelables. Le site de Chamfleuri suppose des mesures identiques à celles de la Maladière vis à vis de l'environnement (zones humides, qualité de l'eau, protection des eaux).

Quel portage EPIDA :

Passé : EPIDA initiateur et aménageur des ZAC. Portage des préoccupations environnementales notamment protection et restauration de la biodiversité

Actuel ou futur : idem, avec nouvelles dimensions : prise en compte de l'effet de serre

Quelles mesures à proposer :

Incitations fiscales aux entreprises pour susciter des comportements « vertueux »

DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATIONS CONSTRUCTIVES

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	OUI
	Résilience	...

Depuis les années 1980, l'EPIDA promeut les innovations dans la construction, notamment dans l'habitat, en accompagnement des politiques publiques de l'Etat en faveur des économies d'énergie (années 80/90), de l'utilisation des matériaux « écologiques », de la compétitivité économique (depuis 2005) :

- 1980 : réalisation du Domaine de la Terre : quartier de 60 maisons locatives rénovant les techniques de la construction en Terre – en relation avec le Ministère de l'Equipement et du Logement, le Ministère de la Coopération et le Centre Pompidou.
- 1980 à 1990 : nombreuses réalisations d'habitat (concernant au total environ 500 logements) mettant en oeuvre des techniques ou des systèmes d'économie d'énergie : solaire passif, chauffe-eau solaire, pompes à chaleur, village-bois, isolation renforcée, ...
- 2002 : ouverture, à Villefontaine, des Grands Ateliers, outil coopératif de rayonnement national et européen, dédié à la formation, à la recherche et à la diffusion des savoir-faire constructifs, qui accueillent régulièrement une trentaine d'écoles françaises et internationales et de nombreux partenaires industriels
- mars 2007 : création de l'association « POLE INNOVATIONS CONSTRUCTIVES », portant le pôle d'excellence économique relatif aux matériaux et savoir faire constructifs. En projet notamment un « village de démonstration » et une « Cité de la Matière ». L'association, comme les projets intègre au niveau décisionnel les industriels leaders (Lafarge, Vicat, St Gobain, Ferrari textiles, ABZAC) ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère et l'EPIDA

Quel portage EPIDA :

Passé : EPIDA initiateur des ambitions et « facilitateur » de leurs réalisations par l'ingénierie des projets

Actuel ou futur : idem, avec nouvelle dimension : l'ingénierie de la gouvernance des projets. Typiquement, l'EPIDA a travaillé 2 ans pour l'émergence d'une association (POLE INNOVATIONS CONSTRUCTIVES) qui a maintenant son autonomie propre (EPIDA en assure le secrétariat)

Quelles mesures à proposer :

Aide aux montages des projets du pôle et aux innovations

PÔLE D'INTELLIGENCE LOGISTIQUE EUROPE DU SUD

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	...
	Environnement	OUI
	Gouvernance	...
	Résilience	...

PIL'es (Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud), démarche d'excellence ouverte aux entreprises industrielles et de la logistique, ainsi qu'aux acteurs de l'innovation, s'intéresse aux principaux enjeux de la fonction logistique, au rang, desquels figure celui du développement durable. L'action de PIL'es est structurée autour de programmes déclinés en projets. Les actions concrètes en cours d'études, destinées à optimiser la performance environnementale, à l'échelle du Parc de Chesnes, communes de Saint-Quentin-Fallavier et Satolas et Bonce (15.000 personnes/jour, 5.000 camions/jour, 1.000 ha, 1.500.000 m² d'usines logistique) sont :

- Mutualisation des flux camions : objectif réduire les émissions de gaz, la consommation d'énergie, les encombrements routiers, et les coûts globaux pour la supply-chain et le fret,
- Mutualisation de la gestion des déchets par une politique globale et participative à l'échelle des 250 entreprises de ce site, en commençant d'abord par les 60 entreprises de la logistique : « reverse logistique »
- Création d'une « bourse aux locaux » disponibles
- Mutualisation des ressources humaines dans la fonction logistique dans l'optique de l'emploi pérenne
- Le recours aux nouvelles technologies pour l'évolution des installations, de l'organisation et des technologies support, vers la "logistique durable" : usines logistiques pilotes et novatrices intégrant les éco-constructions, les énergies renouvelables, la robotique, la traçabilité, les TIC, les technologies d'informations
- Le soutien à la recherche avec la création de l'Institut de la Logistique, dédié à l'accueil de chercheurs, à la conduite d'expérimentations, et au rapprochement avec les branches industrielles partenaires de la région, pour la logistique environnementale.

Quel portage EPIDA :

Passé : EPIDA

Actuel ou futur : EPIDA et acteurs professionnels et institutionnels, l'association sera créée en juin 2007.

Quelles mesures à proposer :

Incitations financières pour mutualisation gestion des déchets

LOGISTIQUE ET TRANSPORT PAR FER

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	...
	Résilience	...

Le pôle logistique réalisé sur le parc d'activités de Chesnes a fait l'objet de la part de l'EPIDA d'un très important investissement au titre de la desserte fer, système d'échange en gare, voies mères sud et nord, faisceaux de manœuvre. Une quarantaine d'embranchements d'entreprises desservent des bâtiments souvent conséquents : plus de 100 000 m² bâtis pour IKEA, couramment 20 000 m² bâtis soit environ 800 000 m² de bâtiments desservis par fer représentant plus de 50% de la surface de bâtiment à vocation logistique .

Cet équipement actuellement sous utilisé en raison notamment d'une insuffisance du service de la part de fret SNCF. Une utilisation plus importante pourrait être développée dès lors qu'un opérateur proposerait une offre régulière de transport de marchandises par le fer. La concentration du potentiel et la massification des flux doivent permettre de surmonter les difficultés qui s'attachent à la desserte par wagon isolé.

Cette offre pourrait être complétée par l'expérimentation au sein du parc d'activités d'un chantier de transport combiné déporté et en relation directe avec le grand chantier de ferroutage de la région.

Les partenaires du Pôle intelligence logistique PIL'es peuvent jouer un rôle moteur pour la massification des flux et lors du dialogue avec un opérateur de transport par fer.

Les infrastructures ferroviaires réalisées par l'EPIDA, l'importance et le dynamisme du pôle, doivent permettre de développer, sur ce site, le transport des marchandises par fer et de réduire d'autant la croissance attendue du trafic poids lourds.

Quel portage EPIDA :

Passé : Réalisation et financement durant 30 ans d'une desserte fer très complète desservant 80 hectares bâtis

Actuel ou futur : Incitation au développement des services et de l'usage
Regroupement des partenaires au sein du pôle d'intelligence logistique

Quelles mesures à proposer :

Prise en compte des grandes plate-formes logistiques dans le schéma national des transports, Incitation des exploitants des chemins de fer et, en premier lieu SNCF, à assurer la desserte de ces pôles, utiliser à cet effet Chesnes comme site pilote.

Rééquilibrage des règles de concurrence entre le fer et la route pour le transport de marchandises

AEROPORT DE LYON-SAINT EXUPERY ET NORD ISERE

Thématiques du triptyque développement durable concernées :	Economie	OUI
	Social	OUI
	Environnement	OUI
	Gouvernance	OUI
	Résilience

Initiés par la même décision gouvernementale en 1970, l'aéroport de Lyon-Satolas devenu Lyon Saint Exupéry et la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau devenue Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère participent d'une démarche coordonnée d'aménagement du territoire. Aujourd'hui la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise souligne l'intérêt de ces deux réalisations qui participent fortement de la dimension européenne de Lyon.

Pour la partie Est Iséroise, l'action de l'EPIDA a favorisé le contrôle des urbanisations dans le voisinage de l'aéroport préservant ainsi la capacité d'extension et de trafic d'un aéroport en forte croissance appelé à passer de 6,5 millions de passagers/an à plus de 10 millions. Croissance de 6% cette année.

De même, l'offre de logement du Nord Isère permet et permettra d'accueillir sur son territoire 20 % des actifs de l'aéroport à proximité de leur lieu de travail. On estime le nombre d'actifs d'un grand aéroport à mille salariés par million de passagers.

Le voisinage de cet aéroport d'échelle européenne contribue au développement économique du Nord Isère et à l'excellence de son pôle logistique : Services aux personnes, fret aérien notamment en messagerie, valorisation des investissements immobiliers.

En matière de fret aérien il faut toutefois promouvoir par massification des flux régionaux une véritable desserte fret pour limiter les trafics routiers de « fret aérien camionné » à destination des hubs de l'Europe du Nord tels que Paris, Francfort, Luxembourg, Amsterdam.

Quel portage EPIDA :

Passé : Organisation des schémas d'urbanisation en fonction de la présence de l'aéroport.

Actuel ou futur : Limitation sur certains secteurs des urbanisations résidentielles
Coordination des développements

Quelles mesures à proposer :

Gouvernance commune des projets dans le cadre de la DTA

Mise en place d'une relation transport en commun

Réalisation de la voie de raccordement directe à l'aéroport et à l'autoroute A 432 avec raccordement au diffuseur sud.

Développer de nouvelles relations avec le groupe gestionnaire de l'aéroport.